

This summary allows you to understand the outline of our licenses.

By downloading the file, accepting the license, installing or using the file or font, the user does not become the owner of the font or file or of the rights to the font or file. There is no act of "buying" or "selling" the file or the font. The user only acquires an authorization to use the font or file under the conditions and limits provided by the license. Bureau Brut remains the sole owner of the file and font rights.

We offer only 4 types of licenses, they vary according to the number of computers at the user's place of work.

Unique

The single license is reserved for an independent person working alone. This license is nominative. It allows the installation of the font file on a desktop computer and a laptop only.

The following licenses are intended for companies or organizations. They vary according to the number of computers in the same workplace.

Small

Allows the installation of the font file on up to 5 computers in the same workplace.*

Medium

Allows the installation of the font file on up to 10 computers in the same workplace.*

Large

Allows the installation of the font file on up to 50 computers in the same workplace.*

Beyond 50 computers, it is advisable to consult Bureau Brut which will propose a specific license.

* *Computers in the same workplace* means that:

- the self-employed persons working on the computer of the organization subscribing to the license are included in the license of the latter;
- self-employed workers working on their own computer are not included in the license of the host organization — they must have a license in their name, even if they are traveling on the premises of the organization;
- when there are several premises where the file is to be used, the user must take as many licenses as there are premises according to the formula corresponding to the number of stations in each room.

All our licenses cover the Print, Web, App and ePub uses without limitations in space, time or broadcast.

- Our licenses cover the uses of our fonts:
 - on paper [books, brochures, letterhead, newspapers, logos, etc.];
 - within websites [webfonts in .eot, .woff, .woff2];
 - in mobile applications or tablets [iOS, Windows Mobile and Android operating systems];
 - in digital books [Kindle Edition Azw, PDF, ePub, Broadhand eBooks, Mobipocket].

Our licenses are not limited:

- in time;
- in space [they are for the whole world];
- in the number of copies, websites or domain names;
- in the number of applications or digital books;
- in the number of visitors.

Our licenses are adapted to the concrete needs of our users with regard to their customers.

➤ Our users can use the font for their own clients without requiring a license. They can thus deliver to their clients all media, formats or services that do not require the client to install the font file.

➤ They can also deliver to their clients any media, formats or services that require the installation of the font, but in this case the customer of the user must subscribe his own license with Bureau Brut. The user's client can take and pay his own license on the website bureaubrut.com. It is also possible for the initial users to take the license in the name and on behalf of their own client according to the terms and conditions specified in our licenses.

Like any font license, our licenses are personal and non-transferable to third parties. However, our licenses allow users, under specified conditions, to provide the font file to their printer or developer for printing or web integration on their behalf.

Some examples of what is not allowed:

- ✘ open the font file in a font editing software and re-export or re-register it;
- ✘ edit the font file;
- ✘ add glyphs or typographic characters to the font;
- ✘ develop the font in another language or in another writing system;
- ✘ convert the format of the files;
- ✘ rename the font file or convert or change its format;
- ✘ delete the "WEB" entry for Web Uses;
- ✘ resell, rent, lend, give, distribute, make available to the public or sublicense the license or the font file;
- ✘ exploit the font for commercial productions targeted solely on the design and the typeface character of the font (for example, to create a merchandising product based on the theme of the alphabet or letters using the typographical characters of the font where the typographical character is the main visual element).

We guarantee that our typefaces will function correctly.

We guarantee contractually the correct operation of the file of the font during the 30 days following its delivery. Under this warranty, we promise to correct any blocking anomaly or to provide the user with a new and operating file. Our fonts are compliant with the Open Font Format standard (OpenType®) under the ".otf" format. However, we do not undertake to update or perform any maintenance of the file or font outside the above-mentioned warranty.

No return or refund is possible. In the event that the liability of Bureau Brut is established in accordance with the license, our liability is limited to the amount of the license fee.

Le présent contrat de licence (la « Licence ») est conclu entre l'Utilisateur (toute personne qui télécharge et/ou installe le Fichier d'une fonte de Bureau Brut ou toute personne qui accepte la Licence) et Bureau Brut, société par actions simplifiée, au capital social de 3000 euros, enregistrée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 815 351 788, dont le siège social est 30 rue Saigne, 93100 Montreuil-sous-Bois, France.

1. Définitions

1.1. « Fonte » désigne une fonte de caractères créée par Bureau Brut ainsi que chacun des caractères typographiques la composant entendus au sens large c'est-à-dire comprenant tous glyphes, ornements, chiffres et/ou signes. Une Fonte correspond à un seul style (par exemple : Regular, Italic, Bold, etc.) d'une police de caractères complète.

1.2. « Fichier ou Fichier de la Fonte » désigne le logiciel qui intègre une Fonte de Bureau Brut et permet de générer les caractères typographiques de la Fonte, étant précisé que le Logiciel de Fonte peut comprendre aussi la documentation associée (informations, fonctionnalités et documentation technique liées au Fichier de Fonte fournis sur le site de Bureau Brut et permettant son utilisation).

2. Protection de la Fonte et du Fichier

2.1. La Fonte est protégée notamment par des droits de propriété intellectuelle (notamment le droit d'auteur) appartenant à Bureau Brut ainsi que par le droit des contrats et le droit commun de la responsabilité.

2.2. Le Fichier est protégé notamment par des droits de propriété intellectuelle (notamment le droit d'auteur spécifique aux logiciels) appartenant à Bureau Brut ainsi que par le droit des contrats et le droit commun de la responsabilité.

2.3. En téléchargeant le Fichier, en acceptant la Licence ou en installant ou utilisant le Fichier ou la Fonte, l'Utilisateur ne devient pas propriétaire de la Fonte ou du Fichier ni des droits portant sur la Fonte ou le Fichier. Il n'y a pas d'acte « d'achat » ou de « vente » du Fichier ou de la Fonte. L'Utilisateur n'acquiert qu'une autorisation d'utiliser la Fonte ou le Fichier dans les conditions et limites prévues par la Licence. Bureau Brut reste seule titulaire des droits portant sur le Fichier et la Fonte.

3. Contenu de la Licence

La Licence a pour objet de concéder à l'Utilisateur un droit d'utilisation non exclusif sur le Fichier et sur la Fonte dans les conditions et limites prévues ci-dessous, en contrepartie du prix payé par l'Utilisateur en application de l'article 7 ci-dessous.

4. Périmètre de la Licence

4.1. Bureau Brut concède à l'Utilisateur, sous réserve du parfait respect de la Licence et en particulier sous réserve du paiement du prix prévu à l'article 7, une autorisation d'utilisation non exclusive, sur le Fichier et la Fonte selon les modalités suivantes.

4.2. Nombre d'installations du Fichier chez l'Utilisateur : le Fichier peut être installé sur un nombre limité de postes informatiques qui varie selon la taille de l'Utilisateur. La taille de l'Utilisateur dépend du nombre de postes sur le lieu de travail de l'Utilisateur : Licence Unique : elle s'applique à une personne physique indépendante (licence nominative) travaillant seule ou à une personne physique travaillant dans les mêmes locaux que d'autres personnes physiques indépendantes (sachant que, dans ce dernier cas, la licence ne couvre que l'utilisation du Fichier par la personne physique ayant souscrit la Licence et non les autres personnes physiques indépendantes travaillant dans les mêmes locaux qu'elle). Cette formule autorise l'installation du Fichier uniquement sur un ordinateur fixe et un ordinateur portable appartenant au titulaire de la licence.

— Licence Small : elle s'applique à des petites entreprises ou organismes ou des réseaux de plusieurs personnes physiques indépendantes travaillant sur un même projet ayant entre 2 (deux) et 5 (cinq) postes dans les mêmes locaux. Cette formule autorise l'installation du Fichier jusqu'à 5 (cinq) ordinateurs dans un même local de travail.

— Licence Medium : elle s'applique à des entreprises ou organismes ou des réseaux de plusieurs personnes physiques indépendantes travaillant sur un même projet ayant entre 6 (six) et 10 (dix) postes dans les mêmes locaux. Cette formule autorise l'installation du Fichier jusqu'à 10 (dix) ordinateurs dans un même local de travail.

— Licence Large : elle s'applique à des entreprises ou organismes ayant entre 11 (onze) et 50 (cinquante) postes dans les mêmes locaux. Cette formule autorise l'installation du Fichier jusqu'à 50 (cinquante) ordinateurs dans le même local de travail.

Au-delà de 50 ordinateurs : il convient de consulter Bureau Brut qui proposera une licence adaptée à la demande de l'Utilisateur. L'expression « ordinateurs dans le même local de travail » signifie que les travailleurs indépendants qui viennent travailler dans les locaux de l'entreprise ou de l'organisme souscripteur de la Licence sur les postes informatiques de l'entreprise ou de l'organisme sont compris dans la licence de l'entreprise ou de l'organisme. En revanche un travailleur indépendant qui travaille sur son propre poste informatique doit avoir une Licence à son nom, y compris lorsqu'il se déplace dans les locaux de l'entreprise ou de l'organisme souscripteur de la Licence pour travailler avec son propre poste informatique.

Dès lors qu'il existe plusieurs locaux où le Fichier doit être utilisé, l'Utilisateur doit prendre autant de Licences que de locaux selon la formule correspondant aux nombres de postes de chaque local.

4.3. La Licence est non transférable et sans droit de sous-licencier à des tiers la Fonte ou le Fichier.

Toutefois, l'Utilisateur est autorisé à :
— fournir le Fichier à un imprimeur afin que ce dernier puisse effectuer les travaux d'impressions permettant d'imprimer, pour le compte de l'Utilisateur, les documents intégrant la Fonte sur des supports et selon des modalités autorisés par la Licence ;
— fournir le Fichier à un développeur de sites Internet ou d'applications mobiles/tablettes afin que ces derniers puissent intégrer, pour le compte de l'Utilisateur, la Fonte au sein de sites Internet ou d'applications mobiles/tablettes selon les formats et les modalités autorisés par la Licence.

Dans les deux cas, cette utilisation n'est autorisée que :
— si elle est limitée dans le temps au strict nécessaire pour effectuer les opérations précitées ;

— si l'Utilisateur fournit à ses prestataires une copie de la présente Licence et l'informe notamment du présent article 4.3 ;
— si l'Utilisateur s'assure que lesdits prestataires suppriment définitivement le Fichier après utilisation pour le compte de l'Utilisateur et n'utilisent jamais le Fichier ou la Fonte sans autorisation préalable et expresse de Bureau Brut.

4.4. L'Utilisateur peut livrer à son propre client tous supports, formats ou prestations ne nécessitant pas l'installation du Fichier par ce dernier (ex : livraison d'un logo au format image fixe de type « .jpg »). Dans ce cas son client n'a pas besoin de licence à son nom et la Licence de l'Utilisateur couvre les exploitations de la Fonte par son propre client qui ne nécessitent pas d'installer et/ou d'utiliser le Fichier. En revanche la Licence de l'Utilisateur initial ne couvre pas les utilisations de la Fonte par son propre client qui nécessitent d'installer et/ou d'utiliser le Fichier. L'Utilisateur doit donc informer son client de la nécessité de conclure une Licence avec Bureau Brut pour de telles utilisations. Le client de l'Utilisateur peut alors prendre et payer sa propre Licence

sur le site bureaubrut.com. L'Utilisateur peut également prendre une Licence au nom et pour le compte de son client à condition de : mentionner le nom et les coordonnées de son client à Bureau Brut, lesquels figureront sur la facture de Bureau Brut sous l'intitulé « licence adressée à » ;

— transmettre à son client la Licence de Bureau Brut souscrite en son nom et pour son compte ainsi que le Fichier et la facture qui seront rendus disponibles et téléchargeables depuis l'espace personnel de l'Utilisateur sur le site bureaubrut.com. Il est interdit à l'Utilisateur de facturer un prix ou une commission ou toute autre somme au titre de la Licence prise par son client chez Bureau Brut.

4.5. La Licence autorise les exploitations suivantes de la Fonte :
— Print : utilisation du Fichier en vue de l'édition de documents imprimés, livres, journaux, revues utilisant la Fonte et plus généralement dans le cadre de toute activité d'édition littéraire et de presse, en vue de créer des packagings, identités visuelles et/ou logos, produits manufacturés et/ou dérivés portant l'identité visuelle et/ou le logo ainsi créés intégrant la Fonte ainsi que les documents numériques correspondants destinés à être imprimés.

— Web : utilisation du Fichier et de la Fonte en tant que webfont aux formats .eot, .woff, .woff2 pour une utilisation sur Internet et exclusivement intégrés à un ou plusieurs sites web dont le(s) nom(s) de domaine est/sont spécifié(s) lors de la commande ou au fur et à mesure de l'utilisation sur le site bureaubrut.com, permettant l'affichage des caractères typographiques de la Fonte sur écran uniquement quel que soit le terminal de consultation utilisé (ordinateur, téléphone, tablette, etc.). Pour ce type d'exploitation, le Fichier peut être téléchargé sur un serveur accessible uniquement par l'Utilisateur (et son client si ce dernier a pris une Licence) ou un développeur web selon les conditions prévues par l'article 4.3.

— App : utilisation du Fichier et de la Fonte dans des applications mobiles ou tablettes en vue de l'affichage des caractères typographiques de la Fonte sur écran lors de l'exécution des applications sur les terminaux mobiles de consultation utilisés via l'utilisation des systèmes d'exploitation iOS, Windows Mobile et Android, étant précisé que Bureau Brut se réserve le droit d'amender la liste des systèmes d'exploitation pour terminaux mobiles sous réserve d'informer l'utilisateur à minima trente jours calendaires avant ladite modification.

— ePub : utilisation du Fichier en vue de créer des livres numériques intégrant la Fonte aux formats Kindle Azw, PDF, ePub, Broadhand eBooks, Mobipocket pour permettre l'affichage des caractères typographiques de la Fonte sur écran.

Concernant l'ensemble de ces usages autorisés, la Licence n'est pas limitée :

— dans le temps (elle vaut pour toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle sous réserve des stipulations de l'article 11) ;
— dans l'espace (elle vaut pour le monde entier) ;
— dans le nombre d'exemplaires ou de sites (ou noms de domaines) ou d'applications ou de livres numériques (elle vaut pour un nombre illimité) ;
— dans le nombre de visiteurs ou de téléchargements (elle vaut pour un nombre illimité de visiteurs ou de téléchargements).

5. Interdictions et limites de la Licence

5.1. La Licence n'autorise pas l'Utilisateur à :

— ouvrir le Fichier dans un logiciel de création de caractère et à le réexporter ou réenregistrer ;
— modifier, déformer, personnaliser le Fichier ou la Fonte en utilisant un logiciel de dessin de caractère sans autorisation préalable et expresse de Bureau Brut. Notamment, sauf autorisation préalable et expresse de Bureau Brut, l'Utilisateur n'est pas autorisé à modifier la Fonte ou les caractères

typographiques la composant en créant par exemple des graisses supplémentaires, en modifiant ou supprimant des glyphes existants, des métriques, approches et crénages, ni à permettre à tout tiers de le faire. En cas d'autorisation de Bureau Brut, toute modification, déformation ou personnalisation du Fichier ou de la Fonte par l'Utilisateur sera la propriété exclusive de Bureau Brut ;

— ajouter des glyphes ou caractères typographiques ;
— développer la Fonte et/ou le Fichier dans un autre langage ou une autre langue ;
— renommer le Fichier ;

— supprimer la mention « WEB » pour les utilisations Web telles que définies à l'article 4.3 ;
— convertir le format du Fichier (les formats adéquats fournis par Bureau Brut étant spécifiés à l'article 6) ;

— vendre, louer, prêter, donner, distribuer, mettre à la disposition du public ou sous-licencier la présente Licence ou le Fichier ou permettre à tout tiers de le faire ;

— exploiter la Fonte ou le Fichier pour des exploitations commerciales portant sur le Fichier et/ou la Fonte en eux-mêmes et ciblés sur le seul design et sur la forme des caractères typographiques de la Fonte : par exemple créer un produit de merchandising fondé sur le thème de l'alphabet ou des lettres utilisant les caractères typographiques de la Fonte ou encore un logo ou un slogan où le caractère typographique est l'élément visuel principal ;

— en-dehors des cas expressément autorisés par la présente Licence, copier ou permettre à tout tiers de copier le Fichier et/ou la Fonte ;

— procéder à la rétro-ingénierie, la décompilation, le désassemblage, l'altération ou la tentative d'accès au code source du Fichier, ni à permettre à tout tiers de le faire ; dans le cas où Bureau Brut donne l'autorisation à l'Utilisateur de procéder à l'un des actes énoncés au présent paragraphe, toute modification deviendra et restera la propriété exclusive de Bureau Brut et l'Utilisateur ne pourra commercialiser, prêter ou transmettre ces modifications ou ajouts au Fichier à aucun tiers, ni permettre à tout tiers de le faire.

5.2. Tout droit ou toute utilisation non expressément autorisée par la Licence est réservée par Bureau Brut et n'est donc pas permis à l'Utilisateur sans autorisation spécifique, exprès et écrite de Bureau Brut.

5.3. En aucun cas l'Utilisateur ne peut considérer qu'il est propriétaire du Fichier ou des fichiers numériques que Bureau Brut met à sa disposition. La maîtrise physique du Fichier ou des fichiers ne lui est accordée que pour lui permettre de jouir des droits concédés objet de l'autorisation consentie et ne sont que l'accessoire du présent contrat de Licence.

6. Engagements spécifiques de l'Utilisateur et garanties de l'Utilisateur

6.1. L'Utilisateur garantit qu'il a la capacité juridique pour consentir à la présente Licence et qu'il a bien lu et compris la Licence. L'Utilisateur reconnaît qu'en téléchargeant ou utilisant le Fichier ou la Fonte, il accepte d'être lié par les stipulations de la Licence.

6.2. L'Utilisateur garantit que les membres de son entité juridique (employés, agents, dirigeants, etc.) de même que tout prestataire qui serait amené à utiliser le Fichier ou la Fonte pour son compte ainsi que les clients de l'Utilisateur amenés à utiliser le Fichier ou la Fonte, sont informés des termes et conditions de la Licence. L'Utilisateur se porte fort que ces personnes acceptent d'y être liés avant d'utiliser le Fichier ou la Fonte.

En cas d'utilisation du Fichier ou de la Fonte non autorisée par la présente Licence, tant par l'Utilisateur que par les personnes mentionnées à l'alinéa précédent, l'Utilisateur reconnaît qu'il est entièrement responsable envers Bureau Brut et s'engage à le dédommager à ce titre.

L'Utilisateur garantit Bureau Brut contre

toutes représentations et/ou reproductions, notamment sous forme de copie du Fichier en-dehors du cadre de la Licence et reconnaît qu'il sera seul responsable en cas de représentation, reproduction et/ou d'extraction du Fichier, en particulier par les utilisateurs finaux qui ne sont pas autorisés à accéder au Fichier et à l'utiliser autrement que sous forme exécutable.

6.3. L'Utilisateur s'engage à utiliser les formats suivants :

- pour les exploitations Print, App et ePub telles que définies à l'article 4 : le format « .otf » ;
 - pour les exploitations Web telles que définies à l'article 4 : les formats « .eot », « .woff » et « .woff2 » ;
- Bureau Brut se réserve le droit à tout moment, d'amender, de modifier ou d'ajouter des formats, ceci en prévision des évolutions techniques futures.
- 6.4. Pour les exploitations Web telles que définies à l'article 4, l'Utilisateur doit :
- utiliser uniquement la technologie @font-face ;
 - désactiver le hotlinking et les liens directs vers la Fonte ou le Fichier avec un fichier « .htaccess » ou « httpd.conf ».

7. Prix

7.1. En contrepartie de l'autorisation qui lui est concédée par la présente Licence, l'Utilisateur verse à Bureau Brut la somme, en euros toutes taxes comprises (indiquée lors de la commande, soit par voie électronique sur le site de Bureau Brut et/ou par email, soit sur le bon de commande sur support papier) correspondant à la ou les licence(s) sélectionnée(s) par l'Utilisateur.

7.2. Il est précisé que le montant du prix payé par l'Utilisateur au titre de la Licence concédée par Bureau Brut est susceptible de varier selon l'étendue de l'autorisation (voir notamment article 4.2), plus précisément selon la ou les licence(s) sélectionnée(s), ce que l'Utilisateur reconnaît. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et sincères lors de la commande. Si l'Utilisateur n'a pas fourni d'informations exactes ou ne met pas à jour ces informations et que ces informations ont des conséquences sur le prix qui aurait dû être payé par l'Utilisateur à Bureau Brut, Bureau Brut se réserve le droit de mettre fin à la Licence dans les conditions prévues à l'article 11, sans préjudice de tout dommage et intérêts et/ou de solliciter le complément de prix correspondant à l'écart entre le prix payé par l'Utilisateur et le prix qu'il aurait dû payer s'il avait fourni des informations exactes, majoré de 50 %.

7.3. Le règlement de la somme due par l'Utilisateur est effectué :

- pour toute commande passée directement auprès de Bureau Brut, à réception de la facture adressée par Bureau Brut à l'Utilisateur. La TVA sera appliquée en sus aux taux et conditions en vigueur ;
 - pour toute commande effectuée en ligne sur bureaubrut.com, immédiatement après la confirmation de la commande réalisée sur bureaubrut.com, la TVA étant appliquée en sus aux taux et conditions en vigueur.
- 7.4. Il est précisé que, dans tous les cas, le Fichier et la Fonte ne sont mis à la disposition de l'Utilisateur qu'à la condition que l'intégralité du prix ait été payée à Bureau Brut, sauf conditions contractuelles spécifiques acceptées par Bureau Brut par écrit.

8. Engagements de Bureau Brut

8.1. Bureau Brut garantit qu'elle a la capacité juridique pour consentir la Licence et qu'elle dispose de tous les droits de propriété intellectuelle pour concéder les autorisations prévues à l'article 4 des présentes à l'Utilisateur. Bureau Brut tiendra l'Utilisateur indemne contre tout recours ou action que pourraient former toutes personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie du Fichier ou de la Fonte, à condition que :

- l'Utilisateur ait notifié à Bureau Brut, dans

un délai raisonnable, l'action ou la revendication ou la déclaration ayant précédé le litige ;

- Bureau Brut ait été en mesure d'assurer librement et à ses frais la défense de ses propres intérêts ainsi que ceux de l'Utilisateur, et notamment qu'elle ait donné son accord quant au choix du ou des avocat(s) chargé(s) de la défense, et que, dans le cadre de la procédure, l'Utilisateur ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant, en temps utile, tous les éléments, informations et assistance raisonnablement nécessaires pour mener à bien une telle défense.

8.2. Bureau Brut garantit contractuellement le bon fonctionnement du Fichier pendant les 30 (trente) jours suivant sa livraison (sauf non-respect de la Licence par l'Utilisateur). Aucune garantie n'est fournie à l'Utilisateur au-delà de ce délai de 30 (trente) jours, et ce, dans toute la mesure permise par la loi et les règlements éventuellement applicables.

8.3. Pour formuler une demande en garantie en application de l'article 8.2, l'Utilisateur doit contacter Bureau Brut à l'adresse e-mail suivante : bonjour@bureaubrut.com avec suffisamment d'informations pour permettre notamment la confirmation de la date d'effet de la Licence. Au titre de la garantie précitée, Bureau Brut s'engage à corriger toute anomalie bloquante ou à fournir un nouveau Fichier à l'Utilisateur qui fonctionne normalement.

8.4. Le Fichier et la Fonte sont conformes à la norme Open Font Format (OpenType®) sous le format « .otf ». Si la Fonte ou le Fichier présente des anomalies ou des dysfonctionnements au regard des fonctionnalités ou des caractéristiques de l'Open Font Format (OpenType®), ces anomalies ou dysfonctionnements sont présumés être dus au logiciel utilisé par l'Utilisateur en ce qu'il ne prend pas ou mal en charge cette norme ou ce format. L'Utilisateur devra rapporter la preuve que la Fonte ou le Fichier ne respecte pas la norme Open Font Format (OpenType®) pour renverser cette présomption.

8.5. Aucun retour ni remboursement n'est possible, y compris pendant le délai de 30 jours prévu à l'article 8.2 sauf à ce que Bureau Brut ne soit pas en mesure de corriger les éventuelles anomalies bloquantes du Fichier ou de fournir un nouveau Fichier qui fonctionne normalement.

8.6. Concernant les exploitations App telles que définies à l'article 4, la création de nouvelles versions d'applications mobiles par l'Utilisateur impliquant la création de nouveaux formats du Fichier ou de la Fonte pour fonctionner avec lesdites nouvelles versions, n'implique aucune obligation pour Bureau Brut de mettre à jour le Fichier ou la Fonte gratuitement ou à titre onéreux.

8.7. Compte tenu de la haute technicité du Fichier et de l'état actuel de la technique informatique, l'Utilisateur reconnaît et accepte que Bureau Brut est soumise à une obligation de moyens.

8.8. Bureau Brut ne s'engage pas à mettre à jour ni à effectuer des opérations de maintenance du Fichier ou de la Fonte pendant toute la durée de la Licence gratuitement ou à titre onéreux en dehors de la garantie prévue à l'article 8.2 ci-dessus.

8.9. La responsabilité de Bureau Brut ne pourra être engagée de son fait et/ou de celui de ses collaborateurs que dans le cas d'actes accomplis, par elle ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution de la Licence et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde ou dolosive de Bureau Brut et/ou de ses collaborateurs. La présente limitation de responsabilité s'applique dans toute la mesure permise par la loi et les règlements éventuellement applicables.

8.10. L'Utilisateur accepte que l'indemnisation de tout préjudice subi par l'Utilisateur découlant de l'utilisation du Fichier et/ou de la Fonte et/ou au titre de l'exécution de la Licence soit limitée au montant du prix payé par l'Utilisateur à Bureau Brut

au titre de l'article 7 des présentes. La présente limitation de responsabilité s'applique dans toute la mesure permise par la loi et les règlements éventuellement applicables.

9.1. Bureau Brut exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence de la Licence, quand bien même Bureau Brut en aurait été préalablement avisé, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet de la Licence, et ce, dans toute la mesure permise par la loi et les règlements éventuellement applicables.

9.2. L'Utilisateur supporte seul les conséquences des défauts de fonctionnement du Fichier dus à toute utilisation non conforme aux instructions de fonctionnement et reconnaît que Bureau Brut ne garantit aucune adéquation du Fichier à l'utilisation recherchée par l'Utilisateur.

9. Mentions

9.1. Toute copie du Fichier que l'Utilisateur est expressément autorisé à faire doit comporter les mêmes mentions, ayant trait aux droits de propriété intellectuelle (notamment au droit d'auteur ou au droit des marques) apparaissant sur ou dans le Fichier.

9.2. L'Utilisateur est tenu, dans une mesure raisonnable et des usages, de mentionner le nom de Bureau Brut et plus généralement de faire apparaître toutes mentions nécessaires à l'identification de Bureau Brut comme titulaire de tous droits attachés au Fichier. L'Utilisateur s'engage à ne pas retirer les mentions figurant dans le Fichier.

9.3. De même, pour toute utilisation du Fichier ou de la Fonte ou de tout ou partie des caractères typographiques la composant, dans le cadre de son activité commerciale, notamment pour son activité promotionnelle, l'Utilisateur doit faire apparaître les mentions ayant trait aux droits de propriété intellectuelle (notamment au droit d'auteur ou au droit des marques), par exemple dans une section « crédits » ou « colophon » dédiée.

10. Contrôle du respect de la Licence

10.1. Bureau Brut se réserve la possibilité de procéder ou de faire procéder par tout auditeur de son choix, à un audit auprès de l'Utilisateur afin de vérifier le respect de la Licence par l'Utilisateur. Bureau Brut devra en aviser l'Utilisateur par écrit au moins cinq (5) jours ouvrés à l'avance. Cet audit portera sur le respect des droits et obligations à la charge de l'Utilisateur au titre de la présente Licence, notamment en ce qui concerne l'utilisation du Fichier et de la Fonte et le prix payé à Bureau Brut. L'Utilisateur s'engage à collaborer de bonne foi avec l'auditeur et à lui faciliter l'audit en lui procurant toutes les informations nécessaires, en lui laissant l'accès à ses locaux, et en répondant à ses demandes. Les parties conviennent d'ores et déjà que cette collaboration et communication pleine et entière est une condition déterminante pour Bureau Brut de la conclusion de la présente Licence de sorte qu'elle devra s'opérer à première demande et sans aucun refus. L'absence de fourniture de toutes les informations nécessaires dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter du début de l'audit pourra autoriser Bureau Brut à suspendre l'exécution de la présente Licence ou solliciter la résiliation de la présente Licence dans les conditions prévues à l'article 11.

10.2. Il est précisé qu'en cas de désignation d'un auditeur externe doit être soumis à une obligation de confidentialité relative à sa mission.

10.3. Au cas où l'audit ferait apparaître un manquement par l'Utilisateur à ses obligations contractuelles, celui-ci devra rembourser à Bureau Brut les frais de l'audit et remédier à ses seuls frais, dans les délais raisonnables fixés par Bureau Brut, au

manquement constaté par l'auditeur, et ce, sans préjudice de la décision que pourra prendre Bureau Brut sur la poursuite ou non de la Licence dans les conditions prévues à l'article 11, et sans préjudice de tous dommages-intérêts que Bureau Brut pourra solliciter.

10.4. Le droit d'audit prévu au présent article pourra être exercé par Bureau Brut pendant toute la durée de la Licence et six mois après sa fin.

11. Sanctions de l'inexécution

- 11.1. En cas de manquement grave de l'une de partie à l'une de ses obligations prévues par la présente Licence aux articles 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 12, pourra :
- refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ;
 - poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ;
 - provoquer la résolution ou la résiliation de la Licence ;
 - demander réparation des conséquences de l'inexécution.

Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées et des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter.

11.2. Concernant la faculté de résolution ou de résiliation, les parties conviennent de la clause résolutoire suivante : en cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations mentionnées à l'article 10.1, la Licence sera de plein droit résiliée ou résolue (au choix de la partie notificante) aux torts et griefs de la partie défaillante quinze jours après que l'autre partie lui ait signifié par lettre recommandée avec accusé de réception une mise en demeure, demeurée sans effet, d'exécuter ses obligations, sans préjudice de tous dommages et intérêts, sans autre formalité, notamment judiciaire. Lorsque le dommage causé par l'inexécution et/ou le comportement de la partie ayant manqué gravement à une obligation est irrémédiable et/ou non réparable en nature, l'autre partie pourra mettre en œuvre la résiliation ou la résolution automatique et de plein droit du contrat sans mise en demeure préalable. La résiliation ou la résolution prendra effet deux jours ouvrés suivant la réception de la notification de la résolution ou de la résiliation par la partie notificante par lettre recommandée avec accusé de réception, sans autre formalité, notamment judiciaire.

11.3. Il est précisé que l'on entend notamment par manquement grave au sens du présent article :

- pour l'Utilisateur : le non-paiement même partie du prix prévu par la Licence par l'Utilisateur à Bureau Brut ou la violation du périmètre de la Licence ou encore la non information des tiers sur les termes et conditions de la Licence lorsque la Licence prévoit qu'il a l'obligation de les informer ;
 - pour Bureau Brut : la fourniture d'un Fichier comportant des anomalies bloquantes auxquelles il n'est pas remédié dans le délai de 30 jours prévus à l'article 8.
- 11.4. En cas de fin de la Licence pour manquement grave de l'Utilisateur dans les conditions prévues aux paragraphes précédents, l'Utilisateur est tenu de procéder au retrait immédiat, de tous les documents, supports, applications, site Internet, etc. déjà mis à la disposition du public ou distribués comportant la Fonte et/ou le Fichier. L'Utilisateur ne pourra pas écouler les éventuels stocks de tels documents, supports, applications, site Internet, etc. Aucune réédition ou utilisation du Fichier ou de la Fonte n'est autorisée après la date de la fin de la Licence.
- 11.5. En toutes hypothèses, en cas de fin de la Licence pour quelque cause que ce soit, l'Utilisateur doit immédiatement cesser d'utiliser le Fichier ou la Fonte. Dans tous les cas, l'Utilisateur s'engage à effacer le Fichier et, s'il en a réalisé une, la copie de sauvegarde du Fichier, du serveur, ordinateur ou plus généralement de tout espace de stockage sur lequel ou lesquels le Fichier et/ou la copie de sauvegarde du Fichier sont conservés. L'Utilisateur est informé que la

conservation du Fichier et/ou de la copie de sauvegarde du Fichier après la fin de la Licence constitue un manquement au titre duquel l'Utilisateur est susceptible d'être poursuivi.

L'Utilisateur s'engage à rappeler tous fichiers et/ou produits intégrant des caractères typographiques de la Fonte et/ou le Fichier et permettant de générer des caractères typographiques de la Fonte et plus généralement toutes copies de fichiers et/ou produits intégrant le Fichier dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de fin de la Licence.

12. Cession

12. [1]. La Licence est personnelle et l'Utilisateur ne peut la céder ou la transférer à un tiers, sans préjudice des cas expressément prévus la présente Licence où l'utilisation du Fichier par un tiers est autorisée, sous réserve du respect des conditions prévues par la présente Licence.

Il est rappelé à toutes fins utiles que, si l'Utilisateur est prestataire de services et qu'il conclut une Licence pour effectuer ses prestations pour un client, celle-ci ne couvre pas l'utilisation du Fichier ou de la Fonte par l'un quelconque des clients de l'Utilisateur. Le cas échéant et s'il le souhaite, le client de l'Utilisateur doit acquérir une Licence auprès de Bureau Brut.

12. [2]. Pour le cas où le Fichier, la Fonte et/ou la Licence serait valablement cédée par l'Utilisateur à un tiers en application de la loi, en toutes hypothèses, ladite cession ne sera valable et opposable à Bureau Brut qu'à condition que l'Utilisateur informe Bureau Brut de l'identité et des coordonnées complètes du cessionnaire et que l'Utilisateur apporte la preuve à Bureau Brut de la destruction de toutes les copies du Fichier chez l'Utilisateur initial.

12. [3]. Bureau Brut pourra céder à tout moment les obligations résultant de la présente Licence à la personne physique ou morale de son choix.

13. Convention de preuve

Les données issues des outils informatiques de Bureau Brut ont valeur probante entre les parties. L'Utilisateur accepte notamment que Bureau Brut collecte les adresses IP et les données de connexion des postes se connectant à son site Internet et/ou à l'espace personnel dédié de l'Utilisateur sur le site bureaubrut.com, notamment à des fins de contrôle des accès, du respect des droits de Bureau Brut et de preuve de toute violation de la Licence ou des droits de Bureau Brut.

14. Informatiques et libertés

14. [1]. Bureau Brut est susceptible de traiter des données à caractère personnel de dirigeants, salariés, préposés, sous-traitants, clients et/ou prospects, utilisateurs de l'Utilisateur pour les besoins de l'exécution de la présente Licence.

14. [2]. Bureau Brut est notamment amenée à traiter les noms, prénoms et coordonnées postales et électroniques des Utilisateurs ainsi que des données de connexion permettant la traçabilité de l'Utilisateur et des postes informatiques qui se connectent sur son site Internet et/ou sur l'espace personnel du site bureaubrut.com (date, heure, adresse IP, paramètres de l'ordinateur du visiteur, page(s) consultée(s), navigateur utilisé, adresse électronique, logs, etc.).

14. [3]. Concernant l'adresse électronique de l'Utilisateur, son mot de passe, les données de connexion collectées par le biais des navigateurs Internet et les outils informatiques de Bureau Brut, leur collecte est obligatoire dans la mesure où elles sont nécessaires pour tracer l'Utilisateur et les postes informatiques qui se connectent sur le site Internet de Bureau Brut et/ou l'espace personnel du site bureaubrut.com.

14. [4]. Les conséquences d'un refus de collecte en cas de collecte obligatoire varient en fonction des situations. Il s'agira principalement de l'impossibilité de accéder

au Fichier de la Fonte, aux factures et au Contrat.

14. [5]. Les données collectées par Bureau Brut sont traitées à des fins :

- d'accès, de mise à disposition et d'utilisation de l'espace personnel de l'Utilisateur sur le site bureaubrut.com ;
- de facturation et de comptabilité ;
- de réalisation d'opérations de prospection commerciale ;
- de suivi de la relation client et d'amélioration de l'espace personnel des Utilisateurs sur le site bureaubrut.com (afin d'améliorer par exemple la qualité d'affichage du site ou permettre à l'Utilisateur de rester connecté à sa session) ;
- de statistiques ;
- de gestion de la Licence et de contrôle du respect de celle-ci ;
- d'information de l'Utilisateur sur les nouvelles Fontes proposées par Bureau Brut, les nouveaux Fichiers, les nouveaux formats, de nouveaux produits ou services de Bureau Brut ;
- d'envoi des alertes pour informer l'Utilisateur des mises à jour du site internet bureaubrut.com ;
- d'enquêtes de satisfaction sur Bureau Brut ;
- d'audit et de contrôle des utilisations des Fontes et des Fichiers ;
- d'identification de toute personne qui causerait un dommage à Bureau Brut ;
- de gestion des réclamations et des contentieux, de gestion de l'exercice des droits de la personne concernée (droit d'accès, droit d'opposition, droit de suppression, droit de rectification, etc.).

14. [6]. Bureau Brut prend toutes les précautions raisonnables afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données que l'Utilisateur est amené à lui communiquer dans le cadre de la conclusion et/ou de l'exécution de la Licence et/ou que Bureau Brut collecte via ses propres outils ou traceurs, notamment sur l'espace personnel de l'Utilisateur. Bien que Bureau Brut s'engage à mettre en œuvre des mesures physiques, administratives et techniques pour empêcher que les données collectées soient déformées, endommagées, ou que des tiers non-autorisés y aient accès, leur intégrité totale ne peut être garantie. Il appartient à l'Utilisateur de prendre toute mesure appropriée pour minimiser les conséquences dommageables liées à une possible perte des données disponible sur l'espace personnel ou toute faille de sécurité. L'Utilisateur doit notamment s'assurer de garder confidentiel les codes permettant d'accéder à l'espace personnel qui lui est dédié.

14. [7]. Lors de son inscription, l'Utilisateur est amené à choisir des codes d'accès personnels et confidentiels, servant à l'identifier. L'Utilisateur doit s'assurer de conserver leur caractère confidentiel. Il s'engage à ne communiquer ces données. L'Utilisateur s'engage à faire respecter la confidentialité des codes d'accès par l'Utilisateur. Le prêt, le partage, le transfert ou la vente de codes d'accès sont interdits et ne seront pas opposables à Bureau Brut.

14. [8]. L'Utilisateur est responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion ou transmission de données et/ou du Fichier effectuée via son compte sera réputée avoir été effectuée sous sa responsabilité exclusive, sauf preuve contraire. L'Utilisateur s'engage également à informer sans délai Bureau Brut de toute perte, vol ou utilisation non autorisée de son espace personnel et/ou de ses codes d'accès afin que Bureau Brut puisse prendre toute mesure adaptée en vue d'y remédier.

14. [9]. Lorsque l'Utilisateur prend une Licence pour le compte de son propre client selon les modalités prévues à l'article 4.4, il s'engage (et garantit Bureau Brut à ce titre) à communiquer à son client, préalablement à la transmission des données le concernant à Bureau Brut, l'ensemble des informations sur les traitements de données exigées par réglementation et notamment

les informations figurant au présent article 14 et les informations ci-dessous :

14. [10]. Le responsable de traitement est Bureau Brut, société par actions simplifiée, au capital social de 3000 euros, enregistrée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 815 351 788, dont le siège social est 30 rue Saigne, 93100 Montreuil-sous-Bois, France.

14. [11]. Bureau Brut s'engage à ne jamais divulguer les données à caractère personnel qu'il traite, sauf avec l'autorisation expresse de l'Utilisateur ou dans des circonstances très particulières, telles que celles envisagées ci-dessous :

- Bureau Brut peut être amené, du fait de la loi, dans le cadre d'une procédure judiciaire, d'un litige et/ou d'une requête des autorités publiques, à divulguer des données à caractère personnel ;
- Bureau Brut peut divulguer ces données si elle pense qu'à des fins de sécurité nationale, d'application de la loi ou autre motif d'intérêt général, la divulgation est nécessaire ou appropriée ;
- Bureau Brut peut également divulguer des données à caractère personnel si elle considère que cette divulgation est raisonnablement nécessaire pour faire valoir le respect de la Licence conclue avec l'Utilisateur ou prouver son inexécution ;
- Enfin, en cas de restructuration, de fusion ou de cession, Bureau Brut peut transférer toutes les données à caractère personnel qu'elle traite au tiers concerné.

14. [12]. L'Utilisateur a des droits relatifs au traitement mis en œuvre. Il s'agit du droit d'accès aux données le concernant, du droit de demander la rectification, la modification, la mise à jour, le verrouillage ou l'effacement de ces données (sous réserve de démontrer le caractère inexact, incomplet, équivoque, périmé des données ou le caractère interdit de leur utilisation), du droit d'opposition au traitement de ces données sous réserve de justifier d'un motif légitime (étant précisé que l'exercice de ce droit pourra aboutir à une impossibilité d'utiliser le Fichier et/ou la Fonte), du droit d'opposition à la prospection et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Sous réserve de justifier de son identité et des éléments susvisés, l'Utilisateur peut exercer ces droits en écrivant à Bureau Brut à l'adresse électronique suivante : bonjour@bureaubrut.com ou à l'adresse postale de Bureau Brut indiquée ci-dessus.

14. [13]. Les données à caractère personnel ne sont jamais hébergées ni transmises hors de l'Espace Économique Européen sans l'information, ni l'accord exprès préalable de l'Utilisateur.

14. [14]. Les durées de conservation des données sont de trois ans après la fin du Contrat.

15. Prescription

15. [1]. Les parties conviennent d'aménager contractuellement la durée de la prescription pour toute action pouvant être engagée par l'une des parties sous quelque fondement que ce soit au titre de la validité de la présente Licence et/ou de la validité et/ou de l'opposabilité et/ou du caractère non écrit de chacune de ses clauses.

15. [2]. La durée de prescription est d'un (1) an à compter de la signature du présent Avenant pour toute action visée à l'alinéa précédent.

16. Stipulations diverses

16. [1]. Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une stipulation de la présente Licence ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie.

16. [2]. Si l'une quelconque des stipulations de la présente Licence ou une partie d'entre elles est nulle au regard d'un règlement, d'une loi en vigueur ou à la suite d'une décision

judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite et remplacée par une ou plusieurs clauses valides et conformes à l'intention des parties. Elle n'entraînera toutefois pas la nullité de la Licence, ni celle de la clause seulement partiellement concernée. Les autres clauses resteront en vigueur pour autant que l'économie de la Licence ne soit pas modifiée.

16. [3]. Chacune des parties s'engage à informer l'autre partie de toute modification substantielle concernant sa situation (notamment adresse, coordonnées bancaires, cessions, etc.).

17. Loi applicable et juridiction compétente

17. [1]. La Licence est établie, soumise et interprétée conformément à la loi française. L'Utilisateur accepte expressément que la Convention des Nations Unies pour les Contrats de Ventes Internationales de Marchandises soit ici exclue.

17. [2]. Avant toute saisine d'un tribunal, chaque partie s'engage à informer l'autre partie de toute difficulté, par lettre recommandée avec accusé de réception et à tenter de rechercher une solution amiable. En cas d'échec de la solution amiable, TOUT LITIGE RELATIF À LA VALIDITÉ, L'INTERPRÉTATION OU L'EXÉCUTION DE LA LICENCE SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE PARIS, SOUS RÉSERVE DES LOIS ET RÈGLEMENTS D'APPLICATION IMPÉRATIVE.

18. Langues

18. [1]. La Licence complète est disponible en langue française. Un résumé non contractuel de la Licence est disponible en langue française et en langue anglaise. Seule la version complète en langue française fait foi et a valeur contractuelle entre les parties.

18. [2]. En cas de contradiction entre les deux versions, la version en langue française primera sur la traduction en langue anglaise.